

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 28/11/2024 - B2024/017011 - 2022 B 00839 - 912 631 371 - A.V.I.

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGRIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise :		A.V.I. SAS		1 2	
Adresse de l'entreprise		Avenue Benoit Fourneyron ZI Sud 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON		Date de l'exercice précédent *	
Numéro SIRET *		9 1 2 6 3 1 3 7 1 0 0 0 2 4		Néant ☐ *	
				Exercice N clos le, 3 1 0 7 2 0 2 4	
		Bout 1		Amortissements, provisions 2	
				Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
Prais d'établissement *		AB		AC	
Prais de développement *		CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG	
Fonds commercial (1)		AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
Terrains		AN		AO	
Constructions		AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU	
Immobilisations en cours		AV		AW	
Avances et acomptes		AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT	
Autres participations		CU		CV	
Créances rattachées à des participations		BB		BC	
Autres titres immobilisés		BD		BB	
Prêts		BF		BG	
Autres immobilisations financières *		BH		BI	
TOTAL (II)		BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY	
Autres créances (3)		BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CB	
Disponibilités		CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI	
TOTAL (III)		CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A	
Renvoir : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :	
Chaise de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.V.I. SAS		Néant ☐ *	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 210 000...)	DA	210 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 393		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	45 464		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	38 352		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
TOTAL (I)		DL	296 209		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)		DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	184 392		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	15 527		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	117 700		
	Dettes fiscales et sociales	DY	40 221		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régularisé	Autres dettes	EA	10 523		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	368 362		
Ecart de conversion passif *		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	664 571		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	222 698			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.V.I. SAS		Néant ☐ *		
		Exercice N		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	
	Production vendue biens * services *	FD	FE	
		1 176		
		800 938		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	
	802 114			
	Production stockée *			
	Production immobilisée *			
	Subventions d'exploitation			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			
Autres produits (1) (11)				
Total des produits d'exploitation (2) (I)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (marchandises)*			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			
	Impôts, taxes et versements assimilés *			
	Salaires et traitements *			
	Charges sociales (10)			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges (12)			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			
	opérateur en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (V)				
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			
	Intérêts et charges assimilées (6)			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (VI)				
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A.V.I. SAS		Néant ☐	
				Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	Total des produits exceptionnels (7)		HD	(VII)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)		HH	(VIII)	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				IJ	(IX)
Impôts sur les bénéfices *				HK	(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	7 118
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	797 299
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	758 947
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	38 352
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP	
			Crédit bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	2 219
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	1 818
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin		A7		
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles		
			Produits exceptionnels		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures		
			Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise A.V.I. SAS										Néant ☐ *	
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations Conductrices à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	95 000	KE		KF
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR
			Dont Composants	M3			KS	36 105	KT		KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels					KV	2 230	KW		KX
		Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	346 000	KZ		LA
		Matériel de transport *					LB		LC		LD
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG
	Emballages récupérables et divers *						LH		LI		LJ
	Immobilisations corporelles en cours						LK		LL		LM
	Avances et acomptes						LN	384 335	LO		LP
	TOTAL III										
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						SG		8M		8T
	Autres participations						8U		8V		8W
	Autres titres immobilisés						IP		IR		IS
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 625	IU		IV
	TOTAL IV						LQ	2 625	LR		LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						QG	481 960	QH		QJ	44 285

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	MF	
	Installations générales, agencements et am. des constructions				IS		MG		MH	MI	
					IT		MJ		MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	MU
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III				TY		NG		NH	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7	ØW
Autres participations				IØ		ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	526 246	ØM	428 621

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 0 7 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.V.I. SASNéant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 : Etat préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A.V.I. SAS</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RJ		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	9 552	QA	9 069	QB		QC	18 621	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	698	QE	880	QF		QG	1 578		
	Matériel de transport	QH	67 794	QI	57 803	QJ		QK	125 597		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	78 045	QV	67 752	QW		QX	145 796	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QY	78 045	QP	67 752	QQ		QR	145 796	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	MD	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RJ	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	PG	PH	PI	PJ	QI				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et informat. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étales							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>A.V.I. SAS</u>					Néant ☒	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	JJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
		9U	9V	9W	9X	
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF			
		UG	UH			
		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : A.V.I. SAS		Néant ☐ *									
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 625	UV		UW	2 625			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	105 807		105 807					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UQ)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 862		13 862					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	2 635		2 635					
	Charges constatées d'avance		VS	1 315		1 315					
	TOTAUX		VT	126 244	VU	123 619	VV	2 625			
	RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	184 392		38 727		145 665				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	117 700		117 700						
Personnel et comptes rattachés		8C	23 702		23 702						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	11 528		11 528						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	782		782						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 217		2 217						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 993		1 993						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	15 527		15 527						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	10 523		10 523						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	368 362	VZ	222 698		145 665				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	38 307	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

9a06 Emprunte-comptables janvier 2024 : État prépondérant.

ANNEXE

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/07/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/07/2023 avait une durée de 16 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 664 571,00 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 38 352,04 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/10/2024 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- En cours de production de biens : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Fonds commercial (hors droit au bail) = 95 000 E**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	95 000		95 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	95 000		95 000	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 526 246 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	95 000			95 000
Immobilisations corporelles	384 335	44 285		428 621
Immobilisations financières	2 625			2 625
TOTAL	481 960	44 285		526 246

Amortissements et provisions d'actif = 145 796 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	78 045	67 752		145 796
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	78 045	67 752		145 796

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Fonds commercial	95 000	0	95 000	Non amortiss.
Materiel et outillage industriel	36 701	18 621	18 080	de 3 à 5 ans
Instal.generales, aménagement divers	19 920	1 578	18 342	de 3 à 8 ans
Materiel de transport	372 000	125 597	246 403	de 3 à 7 ans
TOTAL	523 621	145 796	377 824	

Etat des créances = 126 244 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 625		2 625
Actif circulant & charges d'avance	123 619	123 619	
TOTAL	126 244	123 619	2 625

Provisions pour dépréciation = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Charges constatées d'avance = 1 315 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 210 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	210000	1,00	210 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	210000	1,00	210 000

Etat des dettes = 368 362 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	184 392	38 727	145 665	
Dettes financières diverses	15 527	15 527		
Fournisseurs	117 700	117 700		
Dettes fiscales & sociales	40 221	40 221		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	10 523	10 523		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	368 362	222 698	145 665	

Charges à payer par postes du bilan = 74 452 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	42 661
Dettes fiscales & sociales	29 940
Autres dettes	1 851
TOTAL	74 452

Annexe (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 1 315 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000000)	1 315
TOTAL	1 315

Charges à payer = 74 452 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs - factures non parvenues.(4081000000)	42 661
TOTAL	42 661

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel - provision congés à payer(4282000000)	15 202
Personnel - autres charges à payer(4286000000)	8 500
Charges sociales s/prov. congés à payer(4382000000)	4 578
Charges fiscales sur congés à payer(4482000000)	273
Taxe d'apprentissage à payer(4486200000)	72
Formation continue à payer(4486300000)	401
Etat - divers à payer(4486900000)	913
TOTAL	29 940

Autres dettes	Montant
Clients - r. r. r. et avoirs à établir(4198000000)	1 851
TOTAL	1 851

A.V.I.
Société par actions simplifiée
au capital de 210 000 euros
Siège social : Avenue Benoit Fourneyron ZI Sud, 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON
912 631 371 RCS ST ETIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 5 NOVEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2024

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2024 s'élevant à 38 352 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	38 352 euros
A la réserve légale	18 607 euros
Solde	19 745 euros
En totalité au compte « autres réserves » s'élevant ainsi à 65 209 euros	

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y a eu lieu aucune distribution antérieure de dividendes depuis la constitution de la Société.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 5 novembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Société I.K.L.S
Mme. Laurie MASSARD

